



Séjour Sport CPA Lathus 10 - 15 ans



NOM de l'enfant : Prénom: Date de naissance:...../...../.....

E.mail:

Allergie grave nécessitant PAI, précisez :

.....

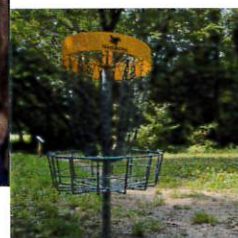
**Le transport jusqu'à Lathus sera effectué par les familles aussi bien à l'aller que le retour
Une liste de covoiturage sera mis en place avec vos accord pour que vous puissiez vous organiser
entre vous pour accompagner vos enfants.**

Je souhaite faire partie de la liste de covoiturage OUI / NON

Semaine du 14 au 20 Juillet 2024 (15 places) 7 jours

Séjour basé à la Voulzie, Lathus-Saint-Rémy (86)

Hébergement sous toiles de tentes



Au programme de la semaine:

- Tir à l'arc
- Escalade
- Spéléologie
- Course d'orientation
- VTT
- Disc'golf
- Paddle
- Kayak
- Accrobranche



**CERTIFICAT DE NATATION
OBLIGATOIRE**

Clôture des inscriptions le 24 Mai 2024

L'association ARNOVEL se réserve le droit d'annuler le séjour, si le nombre d'inscrit n'est pas atteint. Dans ce cas, les familles seront informées rapidement après la clôture des inscriptions et remboursées intégralement.

Merci de retourner le dossier complet au centre de loisirs Petite Rivière - 8 rue des deux rivières - Blaslay - 86170 SAINT MARTIN LA PALLU, **accompagné du règlement** du séjour par chèque, chèque vacances (ANCV) ou virement à l'ordre de **l'ARNOVEL**.

Je soussigné(e) Mr/Mme..... atteste avoir pris connaissance des informations générales ci-joint et les accepter.

Signature du responsable légal :





CENTRE DE LOISIRS "PETITE RIVIÈRE"

8, rue des deux rivières - 86170 BLASLAY

Tél. : 05 49 54 52 92 - Fax. : 05 49 36 14 29

www.petiteriviere.fr - contact@petiteriviere.fr

Tarifs séjour 2024 10-15 ans

Pour les familles allocataires à la CAF ou à la MSA, nous prenons en compte le quotient familial indiqué par "CAF PRO" au moment de l'inscription. Merci de fournir un justificatif de l'année en cours. En l'absence de justificatif, le tarif maximal est appliqué.

Pour toute inscription, un acompte de 50% sera demandé et encaissé à l'inscription. Le séjour devra être soldé au plus tard le 01/07/2024

Pas de remboursement en cas d'annulation après le 24/05/2024

Modalités de Paiement

→ Je règle le séjour en une fois :

Je joins, au dossier d'inscription, le règlement du séjour (je pense à bien déduire la participation de ma commune et éventuellement mes avoirs en cours + je solde toutes mes factures en cours) (encaissement au 10 février 2024).

→ Je règle le séjour en plusieurs mensualités (3 mensualités maximum) :

Je joins, au dossier d'inscription, les règlements du séjour (je pense à bien déduire la participation de ma commune et éventuellement mes avoirs en cours + je solde toutes mes factures en cours) (encaissement du 1er règlement au 10 février ; encaissement du 2e règlement au 1er mars 2024, encaissement du 3e règlement au 1er Avril 2024).

Le Quotient Familial (QF)

Pour les familles allocataires à la CAF ou à la MSA nous prenons en compte le quotient familial indiqué par l'organisme au moment de l'inscription. En l'absence de justificatif, le tarif maximal est appliqué.

Comment seront calculés les tarifs avec le Taux d'Effort ?

Pour chaque activité, l'association ARNOVEL a déterminé un tarif minimum et un tarif maximum, un taux d'effort.

- Mon QF est inférieur ou égal à 909, le tarif appliqué pour le séjour se calcule comme suit : **Tarif minimum - la participation de ma commune = Tarif séjour pour UN enfant**
- Mon QF est compris entre 910 et 1363, le tarif appliqué pour le séjour se calcule comme suit : **(Mon QF x le taux d'effort) - la participation de ma commune = Tarif séjour pour UN enfant**
- Mon QF est supérieur ou égal à 1364, le tarif appliqué pour le séjour se calcule comme suit : **Tarif maximum - la participation de ma commune = Tarif séjour pour UN enfant**

| | TARIF MINIMUM QF - 909 | TARIF MAXIMUM QF + 1364 | TAUX D'EFFORT QF de 910 à 1363 |
|---|------------------------|-------------------------|--------------------------------|
| Séjour | 250,00€ | 375,00€ | 0,275 |
| Enfants de la Communauté de Communes du Haut Poitou | | | |

Pour les enfants Hors Communauté de Communes du Haut Poitou rajouter : 20€ pour les 5 jours

Participation financière des communes

| | Forfait 5 jours | | Forfait 5 jours |
|------------|-----------------|--|-----------------|
| Avanton | 27,00€ | Saint Martin la Pallu (Vendeuvre, Charrais, Chêneché, Blaslay, Varennes) | 20,00€ |
| Chabournay | 20,00€ | Villiers | 20,00€ |
| Cissé | 20,00€ | Yversay | 14,50€ |
| Neuville | 25,00€ | | |

La participation financière des communes est une aide directe aux familles et vient en déduction du prix des séjours. N'oubliez pas de la déduire du prix du séjours !

■ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT POITOU - 10 boulevard de l'Europe - 86170 NEUVILLE DE POITOU ■

ARNOVEL - Association de la Région de Neuville pour l'Organisation de Vacances Educatives et de Loisirs

Association loi 1901 - Agréée Jeunesse et Sports N° 086ORG0062 - Banque Crédit Mutuel N° 15749 36403 00010005402 13 - Agréée Education Nationale N° 1A 86 030 01 46